

ROURE

Alors que le préfet vient de valider la déclaration d'intérêt général pour restaurer 2,9 kilomètres de chemin forestier, une association de protection de l'environnement dépose un recours gracieux.

Pourquoi la réfection d'une piste forestière fait débat

PAR ALAIN RICCI / ARICCI@NICEMATIN.FR

CE CHEMIN DE montagne serpente à travers le massif de la Fracha. Une piste de terre caillouteuse, aujourd'hui au cœur d'une bataille administrative et environnementale dans la haute vallée de la Tinée. Le 13 janvier 2026, le préfet des Alpes-Maritimes a signé un arrêté portant déclaration d'intérêt général pour la réfection de la route forestière d'accès au col de la Clauetta.

Le projet, porté par la commune de Roure, semble pourtant technique : il s'agit de rénover 2,9 kilomètres d'une piste existante mais dégradée. L'objectif affiché est de permettre l'accessibilité du massif aux camions grumiers ⁽¹⁾ pour l'exploitation du bois, mais aussi de faciliter le passage des secours contre les incendies et de soutenir le pastoralisme.

« Il s'agit de garder l'existant en améliorant le roulant »

Pour la municipalité, ce chantier est une nécessité vitale pour la gestion durable de la forêt com-

munale. Yanne Souchet, maire de Roure, défend fermement le dossier : « Il s'agit de garder l'existant en améliorant le roulant, très dégradé par des ornières ⁽²⁾ profondes, pour permettre un meilleur accès aux chasseurs, aux éleveurs et surtout à toutes les personnes désirant bénéficier de l'affouage ⁽³⁾ sans pour autant avoir un véhicule adapté type 4x4. »

Le coût des travaux est estimé à 88 000 euros. La commune espère financer une grande partie de cette somme via des fonds européens. Face aux inquiétudes, la maire se veut rassurante : « Il n'a jamais été question d'élargissement, ni de surexploitation du mélèze ⁽⁴⁾. (...) Seul un virage en lacet doit être élargi de 2 mètres sur une longueur de 30 mètres pour permettre la manœuvre des engins. »

Ces arguments ne convainquent pas les opposants, qui voient dans ce projet une menace écologique et un non-sens économique. Lors de l'enquête publique, Estia

Chenais, habitante de la commune, a vivement critiqué l'opération : « Un investissement de 88 000 euros semble disproportionné [...] au regard des revenus espérés. » Calculant que les volumes de bois prévus rapporteraient « à peine 10 000 euros par an ». Pour elle, ce projet « reste un beau cadeau aux chasseurs certainement ravis de ce nouveau circuit pour leurs 4x4 ». Et l'exploitation industrielle « risque de fragiliser un écosystème déjà vulnérable au réchauffement climatique ».

« Absence d'évaluation des incidences Natura 2000 »

France nature environnement (FNE) vient d'envoyer un recours gracieux au préfet. Sa présidente Jeannine Blondel pointe des irrégularités dans le dossier. « La mairie affirme que le règlement national d'urbanisme s'applique à Roure. Or, cette affirmation est erronée : la commune de Roure est membre de la Métropole Nice-Côte d'Azur et relève, à ce titre, du plan local d'urbanisme métropolitain. » L'association dénonce également « l'absence d'évaluation des incidences Natura 2000, alors que le projet est situé en limite de la zone de protection spéciale du massif ».

La maire de Roure maintient : « Tout a été fait dans les règles et le dossier a été validé par la préfecture. » Le commissaire enquêteur avait d'ailleurs rendu un avis favorable, estimant que la réfection permettrait de « clarifier le statut juridique de la piste et de sécuriser l'accès au massif ».



La route forestière d'accès au col de la Clauetta, à Roure.

1. Camions servant au transport du bois.
2. Traces que les roues des voitures creusent dans les chemins.
3. Droit de récolter du bois par les habitants.
4. Forêt dominée par des mélèzes.